



**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

CIRCULAIRE N° 2898 DU 08/10/2009

Objet Evaluations externes non certificatives en éveil scientifique et éveil historique et géographique en 2009-2010

Réseaux : Tous

Niveaux et services : secondaire / ordinaire et spécialisé

- A Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées subventionnées par la Communauté française ;
- Aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire ;

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général du Pilotage du système éducatif AGERS		
<u>Destinataire</u>	Tous réseaux		
<u>Contact</u>	Iris VIENNE	02/690.80.64	iris.vienne@cfwb.be
	Sebastien DELATTRE	02/690.81.91	sebastien.delattre@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	Document à faxer au 02/690.82.39		
<u>Date limite d'envoi</u>	19 octobre 2009		
<u>Objet</u>	Evaluations externes non certificatives en éveil scientifique et éveil historique et géographique en 2009-2010		

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée cette année scolaire dans les classes de 2^e année secondaire. Deux évaluations distinctes sont constituées, l'une pour les classes de 2^e année commune et 2^e complémentaire et l'autre pour les classes de 2^e année différenciée, elles porteront sur l'éveil – la formation historique, géographique et l'initiation scientifique. Une évaluation destinée aux élèves de 4^e année secondaire des filières générales et techniques de transition était également prévue. Malheureusement, la construction de cette épreuve n'a pu être menée à bien étant donné, notamment, la disparité des programmes et des grilles horaires en sciences.

Suite à l'adoption du décret visant au renforcement du dispositif d'évaluation externe, le calendrier des évaluations externes a été modifié. Cette modification vise notamment à organiser les différentes étapes de l'évaluation durant une même année scolaire.

Les documents de l'épreuve

Pour chaque test (2^e années commune et complémentaire et 2^e année différenciée), les documents sont au nombre de trois :

- un « carnet de l'élève » ;
- un portfolio pour l'élève ;
- un « dossier de l'enseignant ».

La distribution des documents

Les documents seront livrés dans les écoles dans la semaine du 9 au 13 novembre. Les établissements concernés recevront :

- des carnets et portfolios pour les élèves de 2^e commune et complémentaire conditionnés ensemble par paquets de 25 ainsi que les dossiers de l'enseignant se rapportant à cette épreuve ;
- des carnets et portfolios pour les élèves de 2^e différenciée conditionnés par 20 ainsi que les dossiers de l'enseignant.

Chaque année, quelques problèmes surgissent lors des livraisons. Les chefs d'établissement qui n'auraient pas reçu leurs colis le 13 novembre après-midi devront nous le faire savoir de sorte que nous prenions les dispositions pour leur faire parvenir les colis manquants. (cf. personnes de contact page 5)

Les chefs d'établissements et les enseignants sont tenus de préserver la confidentialité du test jusqu'à la passation. Ils veilleront à distribuer les documents aux enseignants plusieurs jours avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention. Les documents destinés aux élèves ne peuvent être distribués qu'au moment de la passation.

La passation

La passation doit avoir lieu dans les classes de 2^e année **dans le courant de la semaine du 23 au 27 novembre**, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante et le chef d'établissement en informera l'inspecteur de sciences.

La durée de passation est de 3 périodes de 50 minutes. La passation peut être organisée au cours de 3 journées différentes.

Le test comprend trois parties : histoire, géographie, sciences, de 50 minutes chacune. Les domaines historique et géographique sont articulés autour d'une même thématique, ce qui impose de respecter l'ordre de passation : histoire d'abord, géographie ensuite. La passation de la partie sciences peut être organisée avant ou après les deux autres.

L'organisation des séances de passation relève du chef d'établissement. Dans l'idéal, la meilleure formule consiste à organiser la passation d'une même partie dans toutes les classes au même moment de telle sorte que les élèves ne s'échangent pas les réponses aux questions.

La passation elle-même se déroule de préférence sous l'autorité des enseignants en charge des disciplines concernées dans les classes de 2^e année, soit les professeurs d'histoire, de géographie ou d'étude du milieu et de sciences. Les consignes de passation étant bien précisées dans le dossier de l'enseignant, il n'est pas indispensable que ce soit l'enseignant concerné par une discipline qui assure la passation de la partie relative à cette discipline ; par exemple un professeur de sciences peut encadrer les élèves lors de la passation des parties histoire-géographie.

Le chef d'établissement veillera à la bonne circulation des documents, en particulier à ce que les carnets des élèves et les portfolios soient repris après chaque période de passation et redistribués lors de la période suivante.

Organisation des corrections

Les corrections du test seront organisées entre le lundi 30 novembre et le vendredi 4 décembre. Si dans un établissement scolaire, cet horaire ne peut pas être respecté, le chef d'établissement organisera les corrections à un autre moment dans le courant de semaine suivante, sauf cas de force majeure. Il informera l'inspecteur de sciences et lui communiquera les dates fixées.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figureront dans le « dossier de l'enseignant »

Les corrections seront effectuées collectivement par tous les professeurs d'histoire, de géographie ou d'étude du milieu et de sciences en charge des classes de 2^e commune et de 2^e différenciée. Cette journée de correction doit être organisée pendant le temps scolaire. Elle est assimilée à une journée de formation en cours de carrière.

Les enseignants et les chefs d'établissement pourront ainsi immédiatement prendre connaissance des résultats et les interpréter à l'aide des indications fournies dans le « dossier de l'enseignant ».

Classes constituant les échantillons

Les résultats aux évaluations externes sont établis par le Service général du pilotage du système éducatif sur la base d'un échantillon de classes et non pas sur toutes les classes. Les résultats d'un échantillon représentatif sont équivalents à ceux que l'on obtiendrait en prenant compte les résultats de tous les élèves.

Pour constituer ces échantillons, le Service général du pilotage du système éducatif doit disposer d'informations précises sur la structure des classes de 2^e secondaire dans les écoles.

Vous trouverez ci-joint un formulaire à compléter qui permettra de composer les échantillons. Le formulaire est à faxer **au plus tard le 19 octobre** à Monsieur Sébastien DELATTRE – AGERS – Service général du pilotage du système éducatif au 02/690.82.39. Les chefs d'établissement dont une ou des classes font partie de l'échantillon en seront informés au cours de la semaine du 30 novembre 2009 et recevront les informations sur les modalités de renvoi à l'administration des résultats de leurs classes.

Les résultats

Les résultats rendus anonymes des échantillons seront transmis aux établissements scolaires en février 2010.

Les Pistes didactiques

Les constats présentés dans le document « Résultats et commentaires » constituent une base de réflexion à l'élaboration des « Pistes didactiques ». L'objectif de ce document est d'apporter un soutien aux enseignants à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'enseignement à exploiter en classe, en vue d'amener tous les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

L'exploitation des résultats

Les membres de l'inspection de la Communauté française, de même que les conseillers pédagogiques au sein des différents réseaux d'enseignement peuvent apporter leur appui aux équipes pédagogiques dans l'analyse et l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Réunions d'information

Contrairement aux années précédentes, je n'organiserai pas de réunions d'information en cette période de l'année déjà chargée. Toutes les informations utiles seront transmises par circulaires, mes collaborateurs se tiennent également à votre disposition pour répondre à vos questions :

- Sébastien DELATTRE, Attaché
Tél. 02 690 81 91
- Iris VIENNE, Attachée
Tél. 02 690 81 64
- Jean-François KERKHOFS, Chargé de mission
Tél. 02 690 82 19

Je vous remercie d'avance de bien vouloir informer les enseignants concernés et pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN

Evaluation externe non certificative – 2009

Formulaire à compléter et à faxer pour le **19 octobre au plus tard** à Monsieur Sébastien DELATTRE – AGERS – Service général du pilotage du système éducatif au **02/690.82.39**.

Numéro FASE :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne de contact :

Tél. direct de la personne de contact :

Veillez mentionner pour chaque filière les informations pour chaque classe de 2^e année secondaire, le cas échéant des différentes implantations, de votre établissement.

	2^e commune/complémentaire	
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves par classe
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		

	2^e différenciée	
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves par classe
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		

